



DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'utilité publique et de l'environnement
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'enregistrement
Société NEVEU FINANCES

Exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles suite à son extension

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 20 janvier 2022, une consultation du public est ouverte du **lundi 14 février 2022 au lundi 14 mars 2022 inclus** portant sur une demande d'enregistrement en vue de la construction et de l'exploitation d'un nouvel entrepôt de stockage de matières combustibles rue de la Plaine de la gare à LUNERAY.

Le projet est présenté par la société NEVEU FINANCES dont le siège social est situé 25 rue Bill Collemann à LUNERAY (76810).

Les rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impactée par cette activité sont les suivantes : - **1510.2 : Enregistrement** Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes). Le volume des entrepôts étant : 2. supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000 m³.

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie de LUNERAY (76810), BRACHY (76730), GREUVILLE (76810) et GRUCHET-SAINT-SIMEON (76810). Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public. Dans ce contexte particulier lié à la CoVID-19, il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires mises en place dans chaque commune.

L'avis et le dossier de demande de l'exploitant sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture, pendant toute la durée de cette consultation, à l'adresse suivante :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/ENQUETES-PUBLIQUES-et-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/Consultations-du-public/00-ENREGISTREMENT-ICPE/2022>

Les observations et propositions du public peuvent être communiquées pendant cette période :

- sur le registre de consultation disponible en mairie de LUNERAY aux jours et heures d'ouverture au public,
- par courrier à la préfecture de la Seine-Maritime : Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'utilité publique et de l'environnement - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex *en précisant* : « *consultation du public – NEVEU FINANCES* »,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant « *consultation du public – NEVEU FINANCES* ».

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'enregistrement, l'enregistrement assorti de prescriptions, l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation (assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique) ou le refus, à l'issue de la consultation du public, est le préfet de la Seine-Maritime.

Le présent avis est affiché sur le territoire des communes de LUNERAY, BRACHY, GREUVILLE et GRUCHET-SAINT-SIMEON quinze jours au moins avant l'ouverture du délai de mise à disposition, et pendant toute la durée de celle-ci.